



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE les Règlements suivant ont été adoptés lors de la séance du 15 avril 2024, à savoir :

- Règlement numéro 24-585 modifiant le Règlement numéro 09-370 afin d'exclure certains lots de zone commerciale ;
- Règlement numéro 24-586 relatif à la fermeture des fossés et l'aménagement d'entrées charretières ;
- Règlement numéro 24-587 modifiant le Règlement numéro 09-373 portant sur les permis et les certificats afin d'ajouter un tableau complémentaire déterminant quel acte nécessite l'obtention d'un permis ;

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi à l'exception du Règlement numéro 24-585, lequel entrera en vigueur sur réception du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains.

Ces règlements peuvent être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 18 avril 2024

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale